

DECISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DIRECTION DELEGUEE AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES MEDICALES

N° 001/2024-Dircom

Le Directeur Général de la Direction Commune des hôpitaux de Villeneuve de Berg, de Vallon Pont d'Arc, et de l'EHPAD public autonome de Ruoms,

- *Vu le code de la santé publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux pouvoirs du chef d'établissement et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs aux conditions encadrant la délégation de signature du chef d'établissement ;*
- *Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.315-17 relatif aux pouvoirs du chef d'établissement et les articles D.315-67 à D.315-70 relatifs aux délégations ;*
- *Vu l'arrêté CNG de nomination de Monsieur Philippe ROURESSOL en qualité de Directeur des centres hospitaliers de Vallon Pont d'Arc, de Villeneuve de Berg et de l'EHPAD public autonome de Ruoms à compter du 1^{er} mars 2020,*
- *Vu l'arrêté du CNG du 12 juillet 2024 nommant, à compter du 15 août 2024 Monsieur Ilan MOREL, directeur adjoint à la direction commune du centre hospitalier de Vallon Pont d'Arc, du centre hospitalier de Villeneuve-de-Berg et à l'EHPAD de Ruoms,*
- *Vu la convention de Direction Commune conclue précédemment entre les hôpitaux de Villeneuve de Berg et de Vallon Pont d'Arc et l'EHPAD de Ruoms le 1^{er} mars 2020 et l'avenant n°3, portant modification de sa gouvernance à compter du 15 août 2024 ;*
- *Vu l'organigramme de la Direction Commune des établissements susvisés,*
- *Considérant l'obligation de continuité de service public hospitalier,*

Reçu en sous-préfecture
de LARGENTIERE

05 SEP. 2024

DECIDE

Article 1 : de donner délégation permanente de signature à Monsieur Ilan MOREL, Directeur Adjoint chargé des ressources humaines et des affaires médicales sur tous les établissements de la Direction Commune, à l'effet de signer, pour le compte et au nom du Directeur Général, les actes de gestion et d'organisation relevant des compétences qui lui sont attribuées et tels que précisés en annexe.

Article 2 : La présente délégation de signature prendra effet à compter de la date de signature. Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation. Il a obligation de rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation.

Article 3 : La délégation de signature consentie au titre de la présente décision prend effet à la date de signature et peut, à tout moment, être retirée par l'autorité délégante.

Nonobstant la présente décision, le Directeur général conserve le pouvoir de se saisir de toute affaire relevant des domaines délégués mentionnés en annexe. À leur initiative, le délégataire peut également soumettre au Directeur général tout dossier relevant des domaines délégués qui nécessiterait une attention spécifique ou justifierait un visa de sa part.

Article 4 : La présente annule et remplace les précédentes décisions n°143-2020-VPA (*Attribution de fonction directeur délégué du site de Vallon Pont d'Arc et délégation de signature*) et n°142-2020-VPA (*direction déléguée aux ressources humaines de la direction commune et délégation de signature*)

Article 5 : L'original de la présente décision est adressé aux comptables publics des établissements de la Direction Commune.

La présente décision sera consultable sur le site internet des établissements. A titre complémentaire, elle sera aussi affichée sur les tableaux d'affichage idoines au sein de chaque établissement.

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Sous-Préfecture de l'Ardèche et ampliation est transmise à l'intéressé.

Elle sera portée à la connaissance des Conseils de Surveillance des établissements de santé et du Conseil d'administration de l'EHPAD lors de leur prochaine séance.

Article 6 : En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à partir de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours » accessible sur internet (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve de Berg, le 19 août 2024.

Le Directeur Général,
Philippe ROURESSOL.



Le délégataire

Monsieur Ilan MOREL
Directeur Adjoint



RESSOURCES HUMAINES – GESTION DU PERSONNEL MEDICAL ET NON-MEDICAL

Courriers

- Courrier mise en stage
- Convocation médecine du travail
- Réponse demande changement affectation
- Courriers relatifs au changement temps de travail
- Réponse demande disponibilité
- Réponse demande liquidation retraite
- Courriers de convocation
- Dossier disciplinaire
- Rupture contrat
- Réponse aux demandes d'emploi

Contrats

- Contrat / Avenant au contrat

Contrats de mise à disposition

- Convention
- Etats des sommes dues

Stagiaires

- Réponse demande de stage
- Convention de stage

Paie

- Bordereau de paye (électronique)
- Validation de la paye
- Bordereaux de cotisations
- Complément de salaires (MNH - CGOS)

Attestations

- Attestation de travail
- Attestation Pôle Emploi

Formation

- Attestation Prise en charge de Formation
- Bulletin d'inscription
- Convention de formation professionnelle
- Demande de prise en charge ANFH

- Ordre de mission temporaire
- Ordre de mission permanent

CET

- Ouverture de compte
- Provision annuelle

Planning de travail

- Validation des absences
- Planning

Droit de grève

- Assignation du personnel

Gardes Médicales

- Tableau
- Tableau Staff pluridisciplinaire

Gardes administratives

- Tableau
- Modification du tableau
- Calcul de l'indemnité

Astreintes techniques

- Tableau
- Calcul de l'indemnité

Décisions

- Décision administrative individuelle
- Décision de sanction disciplinaire
- Décision de licenciement pour insuffisance professionnelle

Partenaires sociaux

- Réponse courrier relatif à l'organisation et à la vie courante des syndicats
- Demande officielle, entretien, sanction

Notes

- Notes de services nécessaires au bon fonctionnement du service
- Notes d'information RH

Autres

- Fiche d'évaluation
- Fiche de congés
- Dossier/devis des médailles
- Etat des frais de déplacement
- Déclaration d'Accident du Travail
- Rétablissement au régime général
- Dossier AT
- Courrier accord journée d'information.

Reçu en sous-préfecture
de LARGENTIERE

05 SEP, 2024

EHPAD « Le Méridien »

Rue de Préfides Millard - 07120 BUIOMS

DELEGATION DE SIGNATURE – DOMAINES DE COMPETENCES

Monsieur Ilan MOREL

DIRECTION / AFFAIRES GENERALES

- Actes engageant la responsabilité du représentant légal :
 - Conduite générale de l'établissement
 - Actes contractuels
 - Stratégie, politique sociale
 - Gestion patrimoniale
- Courriers aux directions des autorités de tarification
- Courriers de réponse aux usagers et familles
- Courriers de réponse aux demandes de dossiers médicaux
- Directoire : composition, convocation, compte-rendu
- CSE : composition, convocation, compte-rendu
- Composition des instances : Conseil de Surveillance, CME, CVS, CDU, CSIRMT
- Autres comités : composition, convocation, compte-rendu
- Conventions inter-établissements
- Conventions intervenants extérieurs
- Organigramme
- Notes d'information
- Notes de service
- Ordre de mission temporaire ou permanent
- Formulaire de signalement d'évènements indésirables

FINANCES

- Ordonnancement
- Décisions relatives aux affaires financières
- Certificats administratifs
- Courriers aux gestionnaires financiers des autorités de tarification
- Courriers relatifs aux opérations d'emprunt
- Décisions relatives aux dons et legs à l'établissement
- Suivi et arbitrage des indus
- Courriers et notes d'information nécessaires au bon fonctionnement du service
- Notes de service nécessaires au bon fonctionnement du service

DIRECTION DES SOINS

- Transport de corps sans mise en bière
- Protocoles et procédures (hygiène, qualité...)
- Projet de soins
- Projet de vie / Projet individualisé
- Courriers et notes d'information du service
- Autorisation de sortie/séjour
- Notes de service nécessaires au bon fonctionnement du service

ADMISSIONS / FACTURATION

- Contrat de séjour
- Actes du registre d'état civil de la mairie
- Actes du registre civil de l'hôpital
- Attestations réclamées par les notaires et les services fiscaux
- Attestation de résidence
- Bordereaux de titres de recettes
- Bordereaux annulatifs de titres de recettes
- Actes de poursuites nécessitant la signature de l'ordonnateur
- Courriers et notes d'information du service
- Notes de service nécessaires au bon fonctionnement du service

SERVICES ECONOMIQUES

- Signatures de commandes publiques dans la limite de 40 000€ HT
- Bon de commandes opérations d'investissement
- Bordereau-journal de mandatement
- Bordereau-journal de mandatement annulation de dépenses
- Marchés publics de travaux dans la limite de 100 000€ HT
- Marchés du GHT DAV dans la limite 40 000€ HT
- Contrats de maintenance
- Contrats de location
- Courriers et notes d'information nécessaires au bon fonctionnement du service
- Notes de service nécessaires au bon fonctionnement du service
- Bordereau d'envoi concernant les affaires courantes
- Suivi des rappels de factures
- Déclarations et courriers relatifs au suivi de sinistres